



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AUTONOMIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SYNTHÈSE DU PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

En France, les chutes des personnes âgées entraînent chaque année plus de 100 000 hospitalisations et plus de 10 000 décès. Ces chutes ont des conséquences physiques, psychologiques, sociales et marquent une rupture dans la vie des individus et une perte d'autonomie. Au-delà de ces conséquences humaines, les chutes ont un coût pour la collectivité : 2 milliards d'euros dont 1,5 milliard pour la seule Assurance Maladie. Alors que la population vieillit et que le nombre de personnes de plus de 65 ans augmentera de 2,4 millions d'ici à 2030, il est urgent d'agir pour prévenir les chutes et diminuer leur gravité.

Face à cette problématique et pour répondre à l'enjeu de santé publique majeur qu'elle représente, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, lancent un plan national triennal antichute des personnes âgées. Construit dans une dynamique européenne partagée, ce plan a pour objectif la réduction de 20 % des chutes mortelles ou invalidantes des personnes de 65 ans et plus d'ici 2024. Il s'articule autour de cinq grands axes : savoir repérer les risques de chutes et alerter ; aménager son logement pour éviter les risques de chutes ; des aides techniques à la mobilité faites pour tous ; l'activité physique, meilleure arme antichute ; la téléassistance pour tous.

PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

D'ici à 2024, le plan antichute des personnes âgées s'appuie sur plusieurs leviers pour prévenir les chutes et réduire leur gravité selon les axes du plan :

AXE 1 : SAVOIR REPÉRER LES RISQUES DE CHUTES ET ALERTER

Les professionnels savent identifier les risques de chute, la communauté scientifique sait les évaluer. Pourtant, les personnes âgées comme les professionnels de santé ne repèrent pas suffisamment ces risques. La diffusion auprès de tous les acteurs de l'autonomie des deux portraits-types de chuteurs, reflet de 80 % des chutes, ainsi que des cinq signes « avant-chuteurs » va permettre de repérer les personnes à risque pour leur apporter des solutions afin de prévenir la chute.

AXE 2 : AMÉNAGER SON LOGEMENT POUR ÉVITER LES RISQUES DE CHUTES

Le virage domiciliaire impulsé par le gouvernement soulève la question de l'adaptation du logement des personnes âgées pour une sécurité renforcée face aux risques de chutes à domicile et de fait une autonomie préservée. Des outils de repérage de baisse de l'autonomie et des risques logement ainsi que l'intervention d'équipes mobiles dédiées au repérage des risques du logement permettront d'identifier précisément les risques. Des aides techniques spécifiques à la prévention des chutes seront proposées pour adapter le domicile des personnes âgées. Elles pourront obtenir de l'aide pour l'évaluation des risques et l'aménagement de leur logement en consultant le guichet unique : « Ma Prime Adapt' ».

AXE 3 : DES AIDES TECHNIQUES À LA MOBILITÉ FAITES POUR TOUS

Retrouver ou prolonger sa mobilité par l'emploi d'aides techniques est un enjeu essentiel de la prévention des chutes. Un accompagnement au bon choix et au bon usage d'aides techniques à la mobilité les plus pertinentes, 100 % remboursées, sera proposé pour favoriser au maximum le recours à ces aides. De plus, les personnes ayant déjà chuté seront prises en charge dans le cadre de modules spécifiques de rééducation post-hospitalisation.

AXE 4 : L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, MEILLEURE ARME ANTICHUTE

L'activité physique est l'élément essentiel de prévention de la chute chez les personnes âgées. En lien avec la ministre des Sports, Brigitte Bourguignon a décidé de favoriser le recours à l'activité physique adaptée (APA) pour les personnes âgées. L'offre d'APA sera donc développée et une attention particulière sera portée sur le dépistage des besoins des personnes comme leur orientation vers des programmes d'activité physique adaptés à leur capacité. Les Maisons Sport-Santé, les collectivités et en premier lieu les centres communaux d'action sociale (CCAS), sont des lieux privilégiés pour l'accueil et la mise en œuvre de ces programmes. Enfin, un « panier de soins » prévention des chutes sera expérimenté dès 2022, avec l'intervention coordonnée de trois professionnels : un intervenant en activité physique adaptée, un diététicien et un ergothérapeute.

AXE 5 : LA TÉLÉASSISTANCE POUR TOUS

Les technologies et services de téléassistance constituent un pilier fondamental du maintien à domicile des personnes âgées en toute sécurité et un relais pour alerter les acteurs de prévention. L'accès aux services de téléassistance sera donc favorisé en réduisant le reste à charge pour les utilisateurs, en lien avec les commanditaires publics et en premier lieu les conseils départementaux. De plus, la ministre a souhaité que des études sur l'usage de la téléassistance soient menées pour alimenter le centre de preuves de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), en lien avec les gérontopôles. Ce centre permettra de mettre en lumière les outils de téléassistance efficaces dans la prévention des chutes des personnes âgées.

Ce plan passe par l'information et la sensibilisation de tous les publics, personnes âgées, aidants, professionnels, élus et société civile aux risques de chute et à leurs conséquences : en luttant contre la banalisation des chutes, le déni ou la peur de tomber, on réduit le risque de chute et ses conséquences fatales.

La chute des personnes âgées doit être replacée comme un problème de santé publique majeur. Les ministres des Solidarités et de la Santé et le ministre délégué chargé de l'Autonomie mettront en avant les actions participant à la volonté de réduction des chutes, que ce soit des initiatives locales ou des moyens de faciliter l'accès à l'information et à l'instruction des demandes comme des guichets uniques qui permettront de simplifier la vie des Français.

Une carte géolocalisée sera par ailleurs développée afin que tout citoyen (bénéficiaires, professionnels ou aidants) puisse identifier les services et actions près de son domicile concourant à la réduction des chutes.

CONTACTS PRESSE

chuteseniors@sg.social.gouv.fr

Retrouvez le dossier de presse sur :

solidarite-sante.gouv.fr

